

JOURNÉES D'ÉTUDE INTERNATIONALES

5-6 JUIN 2025

Le testament a connu un regain d'intérêt récent, qui s'explique en partie par l'émotion que suscite la lecture de cette source : on y découvre l'individu derrière l'expression de ses dernières volontés, qu'il s'agisse de puissants ou de ceux et celles qui, habituellement, ne prennent pas la parole et n'ont laissé d'autres traces que cet acte notarié. La pratique testamentaire, qui concerne l'ensemble de la société, réapparaît au XII^e siècle, favorisée par l'Église, directe intéressée. Cette renaissance s'explique par la possibilité de prendre des dispositions concernant son âme et ses possessions. Le testament est indispensable afin d'utiliser ses biens terrestres pour s'assurer le salut éternel, mais également pour choisir légataires et héritiers indépendamment des lois sur la succession. Mourir intestat empêcherait d'exprimer des choix.

En Italie, l'abondance documentaire est telle que les chercheurs sont contraints de délimiter le sujet par le choix d'une catégorie professionnelle ou sociale, d'un genre ou d'une période précise, notamment la Grande Peste. En France, la rareté de la source la rend précieuse. Les choix sont alors conditionnés par des archives dont l'abondance varie nettement selon les aires géographiques : on oppose ainsi fréquemment le Midi, terre romanisée où la tradition de l'écrit est ancienne comme en Italie, et Paris, notamment, où les testaments sont plus rares en raison des contraintes que le droit coutumier fait peser sur la succession.

L'aspect spirituel et dévotionnel des testaments a été souvent traité, leur dimension économique et sociale faisant plus rarement l'objet de colloques spécifiques. Le testament sera ici appréhendé dans cette dernière perspective. Est-ce un document privilégié pour étudier la transmission du patrimoine ? Malgré sa richesse, il est lacunaire par définition : l'intégralité du patrimoine n'apparaît jamais. Le terme « patrimoine » est entendu ici dans le sens le plus large, biens immobiliers et mobiliers. Il renvoie étymologiquement à l'héritage du père, mais cette vision patriarcale est infléchie par les testaments féminins, abondants en Italie et plus rares en France. L'intérêt historiographique qu'ils suscitent s'explique certainement par le fait qu'ils permettent de saisir l'agentivité féminine.

Dans une démarche résolument ouverte et diversifiée, ces journées seront l'occasion de faire un double bilan historiographique comparatif : des pratiques testamentaires et du cadre juridique dans lequel elles s'insèrent, en France et en Italie, mais aussi des approches et des méthodes des historiens français et italiens qui se sont emparés de cette documentation.

Ces Journées d'étude sont organisées par Federica Masè et Solène Baron avec le soutien de la Graduate School Humanités – Sciences du Patrimoine de l'Université Paris-Saclay, du Fonds pour le Rayonnement de la Recherche Internationale de l'Université Évy Paris-Saclay et du laboratoire IDHE.S.



Décret de Gratien, BM Cambrai, ms. 023, f. 168v (XIV^e s.), Cléhe BRIT.

LA TRANSMISSION PATRIMONIALE EN FRANCE ET EN ITALIE À TRAVERS LES TESTAMENTS ENTRE LA FIN DU MOYEN ÂGE ET L'ÉPOQUE MODERNE

5/06 : 14 h–19 h, amphi 150, Bât. Maupertuis, 3 rue du Père Jarlan, Évy.

6/06 : 9 h 30–17 h 30, L'Émulateur, 31 Cours Blaise Pascal, Évy.

Jeudi 5 juin

14 h – **Ouverture** : Mot de **Christel Freu**, directrice du laboratoire IDHE.S (site d'Évry).

Introduction – **Federica Masè** et **Solène Baron**, Université Évry Paris-Saclay.

14 h 45 – **Session 1 : La pratique testamentaire en temps de peste**

Sylvie Duval, Alma Mater Studiorum Università di Bologna : « Tester à Pise pendant et après la Grande Peste : stratégies pour l'au-delà et projets pour l'ici-bas ».

Giovanni Filippo Donà, Università Ca' Foscari Venezia / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : « La crise de la transmission et la tutelle testamentaire : droit et pratiques dans les testaments vénitiens en temps de peste (XVI^e–XVII^e siècle) ».

Pause-café

16 h 15 – **Session 2 : Le testament, témoin privilégié de la transmission patrimoniale dans les fonds des ecclésiastiques, garants ou bénéficiaires**

Eleonora Rava, St Andrews University/Archivio Santa Rosa di Viterbo : « Beyond the Will: Executions and Succession Strategies ».

Riccardo Zoncheddu, Università Ca' Foscari Venezia : « Un contrat pour le salut ? Échanges économiques et spirituels entre frères prêcheurs et testateurs florentins (XIII^e-XIV^e siècles) ».

Federica Masè, Université Évry Paris-Saclay : « De l'esclave affranchie au patricien, la transmission patrimoniale dans les testaments des fonds ecclésiastiques vénitiens (XIII^e-XVI^e siècle) ».

Vendredi 6 juin

9 h 30 – **Session 3 : Stratégies de transmission des élites**

Amandine Le Roux, Université Évry Paris-Saclay : « La transmission d'un patrimoine ecclésiastique, les biens immobiliers et mobiliers de Jean de Champigny, collecteur de Reims († 1399) ».

Mathieu Arnoux, Université Paris Cité/EHESS : « Autour du testament d'un Président du Parlement de Paris à la fin du XV^e siècle ».

Pause-café

Solène Baron, Université Évry Paris-Saclay : « Hériter de deux pères : concentration patrimoniale autour d'un cas d'adoption aixois (fin du XV^e siècle) ».

Annamaria Monti, Università degli Studi di Milano : « Legs des livres dans les testaments lombards de l'âge moderne ».

12 h 30 : Déjeuner

14 h – **Session 4 : Genre et transmission patrimoniale**

Joëlle Rollo-Koster, Rhode Island University : « Testaments féminins d'Avignon à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne ».

Auriane Hernandez, Sorbonne Université : « Prendre soin du survivant : actions testamentaires des époux parisiens pour valoriser le conjoint malgré les restrictions normatives de la Coutume de Paris au XVI^e siècle ».

Audrey Gôme Constanti, Université de Rouen Normandie : « Les procédures *per breviarum* : testaments secrets et stratégies d'exclusion à Venise au XVI^e siècle ».

Pause-café

16 h 15 – **Conclusions** par **Anna Bellavitis**, Université de Rouen Normandie.